

Politique du **Fonds Moins c'est plus**

Programme de financement additionnel



Table des matières

Mise en contexte du Fonds Moins c'est plus (FMC+)	3
À propos du programme	3
Procédure de demande	4
1 Définitions	5
2 Objectifs	8
3 Critères d'admissibilité	8
4 Aide financière FMC+	11
5 Dépôt de la demande	12
6 Versement FMC+	14
7 Les prochaines étapes	16
8 Se préparer au dépôt de la demande	17

Mise en contexte du Fonds Moins c'est plus (FMC+)

Le Plan stratégique 2022-2025 de RECYC-QUÉBEC vise la préservation des ressources et la prévention du gaspillage dans le but de réaliser sa mission première : amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques. En faisant plus avec moins, RECYC-QUÉBEC encourage une transition vers un Québec sans gaspillage et une économie axée sur la circularité, autant dans la consommation que dans la production.

Ainsi, RECYC-QUÉBEC travaille avec La Ruche, dont la mission est d'accompagner les entrepreneur-e-s, les organisations et les citoyen-ne-s d'ici à propulser des projets porteurs qui stimulent l'économie et la vitalité du Québec et de ses régions grâce au financement participatif.

Cette collaboration vise à favoriser le développement de projets au Québec qui ont pour objectif de soutenir la chaîne de valeur de la gestion des matières résiduelles en mettant l'accent sur la réduction à la source, le réemploi ainsi que le contrôle, la réduction et l'élimination des rejets dans l'environnement afin de diminuer leur impact environnemental.

➤ [Voir le Plan stratégique 2022-2025 de RECYC-QUÉBEC](#)

À propos du programme

Le Fonds Moins c'est plus (FMC+) mis sur pied par RECYC-QUÉBEC en collaboration avec La Ruche permet de soutenir des projets qui comportent une part de contributions de la population, de contributions d'entreprises et de soutien gouvernemental de manière à propulser les projets d'ici grâce à des campagnes de financement.

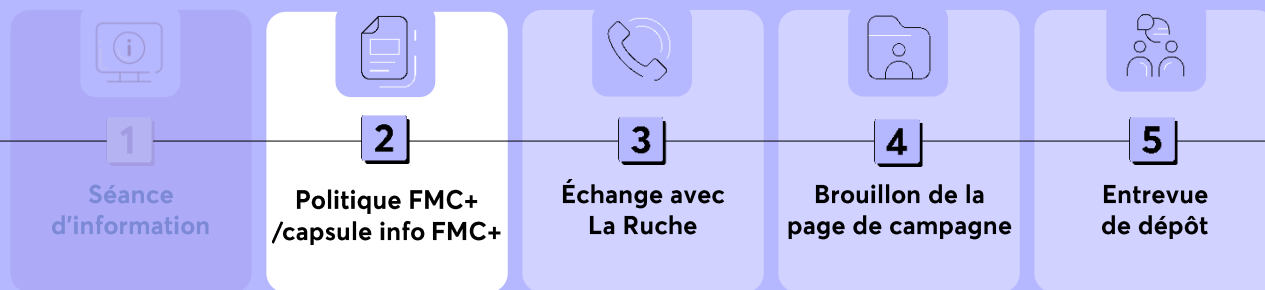
Une campagne sur La Ruche comporte des avantages pour tous :

- ➔ Population : Une façon concrète de soutenir les projets d'ici et de s'impliquer dans un mouvement lié à ses convictions;
- ➔ RECYC-QUÉBEC : Une participation financière novatrice pour soutenir les porteur-teuse-s de projet et éco-entrepreneurs œuvrant dans la réduction et le réemploi des ressources de même qu'en prévention de rejets dans l'environnement;
- ➔ Porteur-teuse-s de projet : L'accès à des fonds qui leur permettent de mener leur projet à terme et d'en assurer la pérennité.



Le FMC+ soutient les projets qui répondent aux objectifs et critères fixés par RECYC-QUÉBEC, qui aidera à compléter les montages financiers pour la réalisation et le développement du plein potentiel des projets.

Procédure de demande



1 Séance d'information

Si ce n'est pas déjà fait, visionnez la vidéo « Qu'est-ce que le financement participatif? » afin de connaître le modèle unique de La Ruche.

[Visionner la séance d'information](#)

2 Politique FMC+ ou la capsule info FMC+

Vous consultez la Politique FMC+. Ce document constitue une référence tout au long du processus du dépôt de votre projet. Vous pouvez également visionner la capsule info FMC+ pour connaître le résumé des conditions d'admissibilité au programme.

[Visionner la capsule info FMC+](#)

3 Échange avec La Ruche

Vous serez invité.e à échanger sur votre projet lors d'un appel téléphonique. Nos conseiller·ère·s pourront répondre à vos questions, vous offrir des conseils personnalisés et vous accompagner dans les prochaines étapes. Vous voulez discuter maintenant avec nous? Aucun souci! Contactez-nous, en semaine, de 8 h à 16 h : 418 286-0373.

[Contacter La Ruche](#)

4 Brouillon de la page de campagne

Vous pouvez créer votre compte gratuit sur la plateforme de La Ruche et commencer la rédaction de votre page de campagne. Explorez les différents modules dans l'espace promoteur et structurez vos idées. Vous pourrez modifier le contenu de votre page brouillon, au besoin. Cette étape doit être complétée avant votre entrevue de dépôt.

[Quoi écrire dans la page de campagne](#)

5 Entrevue de dépôt

C'est le moment de rassembler tous les documents requis! À cette étape-ci, il est important d'avoir en main tous les éléments demandés. Découvrez tous les détails dans la [section prévue à cet effet](#).

[Comment se préparer à l'entrevue de dépôt](#)

Si votre demande est approuvée...

Vous pourrez vous consacrer à la finalisation de votre campagne avec un·e conseiller·ère en financement participatif avant sa mise en ligne!

Définitions

Financement participatif

Solution de financement provenant de la communauté qui permet à un projet de se réaliser grâce à une quantité appréciable d'apports financiers d'individus ou d'entreprises.

Financement additionnel

Programme offrant une contribution financière sous forme de prêt, bourse ou subvention. Applicable aux projets qui cadrent dans les critères et qui font campagne sur La Ruche. Généralement, la somme est attribuée conditionnellement à l'atteinte de l'objectif.

Promoteur·trice/Porteur·euse de projet

Personne ou organisation chargée de mener la campagne de financement sur La Ruche et de gérer son bon déroulement. Le nom du ou de la porteur·euse de projet est inscrit sur la page de campagne.

Offre/Offres exclusives/Contrepartie

Offre du ou de la porteur·euse de projet en échange d'une somme d'argent. Les offres exclusives correspondent à une valeur monétaire qui, une fois cumulées, permettent de récolter les sommes nécessaires pour la réalisation d'un projet. Une offre peut prendre la forme d'un avantage ou d'un produit exclusif, d'un rabais important ou d'une expérience unique.

Contributeur·trice

Personne ou organisation qui contribue à une ou des campagnes de financement participatif sur la plateforme de La Ruche. Son apport se fait principalement sous forme monétaire.

Partenaire de projet

Personne ou organisation avec laquelle collabore le ou la porteur·euse de projet, une autre personne ou une organisation dans le but d'atteindre des objectifs communs de développement. Un partenaire peut contribuer de différentes façons à la conception et/ou à la mise en œuvre d'un projet, notamment en participant aux travaux relatifs à l'idéation du projet, en rendant disponibles des ressources (financières, humaines, matérielles ou informationnelles) utiles à différentes

étapes du projet ou en mobilisant les membres de son réseau pour qu'ils appuient le projet. Le partenaire est donc susceptible d'avoir une influence sur les décisions et les activités relatives à ce projet, de même que sa réussite. Sa contribution est confirmée par l'entremise d'une lettre de confirmation au projet.

Comité FMC+

Groupe composé d'expert·e·s qui analysent et approuvent les demandes déposées au Fonds Moins c'est plus.

Projet circonscrit

Projet présentant des objectifs clairs et définis et qui se déroule dans une période déterminée, c'est-à-dire qu'il a une date de début et de fin. Un projet résultant d'activités opérationnelles régulières ne représente pas un projet circonscrit.

Projet structurant

Projet dont l'impact ou le rayonnement se fait à l'échelle régionale et même au-delà, ou dont les effets favorables se font sentir dans un secteur d'activité particulier et à plus grande échelle territoriale. Un tel projet a aussi le potentiel de générer d'autres initiatives, d'avoir un effet multiplicateur ou de lever auprès d'autres acteurs. Il a le potentiel de favoriser la concertation régionale, la mise en réseau ou le maillage. Un projet structurant a aussi le potentiel de générer des emplois.

Projet innovant

Projet qui implique le développement d'un produit ou la mise en place d'un processus (ou une combinaison des deux) nouveau ou amélioré, qui diffère sensiblement des produits ou processus précédents d'une organisation, d'un territoire ou d'un secteur d'activité. Ce projet permet de répondre plus adéquatement et plus durablement à un besoin que les solutions existantes.¹

Entrevue de dépôt

Rencontre d'environ une (1) heure avec un·e conseiller·ère en financement additionnel pour remplir le formulaire de demande. Il s'agit du dépôt officiel qui sera envoyé au comité FMC+.

¹ Texte adapté du Baromètre de l'innovation du Québec

Matière résiduelle

Résidu, substance ou objet qui est abandonné ou destiné à l'abandon, et qui est susceptible d'être valorisé.²

Réduction à la source

Approche consistant à prévenir ou à réduire la production de matières résiduelles aux étapes de conception, de fabrication ou de consommation des produits.²

Réemploi

Opération par laquelle une matière résiduelle ou un bien de consommation dont on ne modifie pas les propriétés est utilisé de nouveau.²

Valorisation

Opération qui consiste à donner une utilité à des matières résiduelles, à des coproduits ou à des sous-produits, notamment, ou à en augmenter la valeur.²

Rejet

Déchets issus du tri, du conditionnement ou de la mise en valeur des matières résiduelles.³

Déchet

Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation.³

Gaspillage alimentaire

Phénomène par lequel des aliments destinés à la consommation humaine sont dégradés, perdus ou mis au rebut, et qui se produit à toutes les étapes de la chaîne bioalimentaire, de la production à la consommation.²

Analyse du cycle de vie

Analyse visant à déterminer et à mesurer les impacts environnementaux, les conséquences sociales ou les coûts d'un produit ou d'un procédé tout au long de son cycle de vie.²

Chaîne de valeur

Ensemble d'activités créatrices de valeur, mises en évidence par l'analyse de l'ensemble des activités d'une organisation, depuis la conception d'un produit jusqu'à son lancement.²

Biodégradable

Qui peut se décomposer sous l'action d'organismes vivants en milieu aérobie (réaction chimique ou biochimique qui se produit en présence d'oxygène) ou

anaérobie (réaction chimique ou biochimique qui se produit en l'absence d'oxygène).²

Compostage (non admissible)

Procédé de traitement biologique qui permet de transformer les matières organiques en compost sous l'action de microorganismes en milieu aérobie (réaction chimique ou biochimique qui se produit en présence d'oxygène).²

Consommation responsable

Mode de consommation qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable.²

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.²

Contenant à remplissage multiple

Appelé aussi CRM, c'est un contenant dont les caractéristiques et les propriétés font qu'il peut être réutilisé un minimum de 10 fois aux mêmes fins pour lesquelles il a été conçu à l'origine. Au point de vue légal, il n'est pas consigné et ne porte donc pas la mention « consignée Québec ». Un système privé de dépôt établi permet la récupération des contenants afin de les stériliser et de les réemployer. Ces contenants sont, par exemple, les typiques bouteilles brunes de bière.³

Contenant à remplissage unique

Contenant dont les caractéristiques et les propriétés font qu'il ne peut être réutilisé aux mêmes fins pour lesquelles il a été conçu à l'origine. Aussi appelé CRU, il est le seul contenant consigné selon la loi et il doit porter la mention « consigné Québec » accompagnée du montant de la consigne. Il peut être en plastique, en aluminium ou en verre.³

Recyclage (non admissible)

Processus par lequel une matière résiduelle subit des transformations afin d'être utilisée comme matière première dans la fabrication d'un nouveau produit.

Matière recyclée

Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.³

² Office québécois de la langue française - Vocabulaire de l'économie circulaire (gouv.qc.ca)

³ RECYC-QUÉBEC – Lexique

Effet multiplicateur

L'impact en lien avec la gestion des matières résiduelles doit être crédible, démontrable et bien expliqué. Il doit permettre aux consommateur-riche-s du service ou du produit de développer de nouvelles habitudes de consommation.

Écoconception

Conception de produits ou de procédés caractérisée par le souci de réduire ou de prévenir les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie.²

Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation qui repose sur des stratégies permettant d'optimiser l'utilisation des ressources à chacune des étapes du cycle de vie des produits, dans le but de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer le bien-être des individus et des collectivités.²

Écoresponsable

Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.³

[**> Voir toutes les définitions**](#)

2

Objectifs

2.1 - Objectif général

Le FMC+ issu d'un partenariat entre La Ruche et RECYC-QUÉBEC favorise le développement de projets au Québec visant à :

- Engager et mobiliser la population dans les initiatives innovantes des volets écoresponsables de la gestion des matières résiduelles, le zéro déchet, l'approvisionnement local, etc.
- Stimuler le lancement d'entreprises et de projets écoresponsables, au Québec

2.2 - Objectifs spécifiques

- Réduire les déchets à la source
- Réemployer des matières
- Prévenir, réduire ou éliminer les rejets dans l'environnement

3

Critères d'admissibilité

3.1 - Clientèles admissibles

Le FMC+ est accessible à :

- ✓ Tout type de porteur-teuse de projet, partout au Québec
- ✓ Tout type d'entreprise québécoise. Celle-ci doit être enregistrée au Registraire des entreprises du Québec (REQ) si l'objectif de la campagne est de plus de 10 K\$

Un-e porteur-teuse de projet peut déposer un projet à titre personnel comme travailleur-se autonome⁴ ou au nom de toutes les formes juridiques d'entreprises faisant partie des clientèles admissibles.

RECYC-QUÉBEC se réserve le droit de refuser ou de rendre admissibles certaines catégories de porteur-teuse-s de projet suivant ses politiques internes, ses règles de gouvernance ou autres.

⁴ Un-e porteur-teuse de projet déposant un projet à titre personnel comme travailleur-se autonome doit démontrer que le projet est en lien avec son champ de compétences et d'expertise.

3.2 - Clientèles non admissibles

Les clientèles suivantes ne sont pas admissibles (tant individuellement qu'au sein d'un regroupement) :

- ✗ Entités municipales;
- ✗ Ministères et organismes du gouvernement du Québec ou du Canada;
- ✗ Sociétés contrôlées directement ou indirectement par un gouvernement provincial ou fédéral;
- ✗ Entreprises détenues majoritairement par une société d'État;
- ✗ Entreprises sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], ch. C-36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. [1985], ch. B-3);
- ✗ Entreprises qui ne respectent pas la Loi sur la qualité de l'environnement ou qui sont dans une situation de non-conformité réglementaire;
- ✗ Entreprises inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- ✗ Entreprises de services financiers (incluant les coopératives financières).

Il est important de préciser que bien que les clientèles ci-dessus ne puissent pas agir à titre de demandeur, elles peuvent toutefois être parties prenantes d'un projet. Cela signifie qu'elles peuvent être partenaires du projet, mais qu'elles ne peuvent pas bénéficier de soutien financier provenant du FMC+.

3.3 - Projets admissibles

Pour être admissible, un projet doit :

- ✓ Répondre à au moins un objectif spécifique du FMC+ et avoir un effet multiplicateur;
- ✓ Démontrer et expliquer l'impact en lien avec la gestion des matières résiduelles de façon claire et crédible;
- ✓ Permettre aux consommateur-riche-s du service ou du produit de développer de nouvelles habitudes de consommation;
- ✓ Respecter les principes du développement durable dans le cadre de l'organisation;
- ✓ Être circonscrit;
- ✓ Avoir un besoin financier global évalué à au moins 10 000 \$;
 - Donc une campagne de financement participatif ayant un objectif minimal de 5 000 \$ considérant que le programme double la valeur de l'objectif de campagne.
- ✓ Être mis en œuvre dans un délai maximal d'un (1) an après la fin de la campagne;
- ✓ Respecter les principes et l'esprit du financement participatif.

➤ **Voir les projets soutenus par le FMC+**

3.4 - Projets non admissibles

Un projet n'est pas considéré comme étant admissible s'il :

- ✗ Vise exclusivement l'aménagement d'infrastructures, l'acquisition d'équipements, de matériel roulant ou d'immeubles, ou la rénovation de bâtiments;⁵
- ✗ A trait au secteur des jeux de hasard et de la vente et de la consommation de cannabis;
- ✗ Est réalisé ou en cours de réalisation avant la date de dépôt de la demande d'aide financière;
- ✗ A pour objectif de récolter des sommes servant à financer strictement des bourses ou des prix par une organisation afin de les redistribuer par la suite dans le cadre de ses activités.
- ✗ Vise exclusivement le recyclage ou la valorisation énergétique (compostage, incinération), la production ou l'utilisation de bioplastiques/plastiques compostables ou la production d'emballage.

Le comité FMC+ et La Ruche se réservent le droit de refuser un projet s'il :

- ✗ Ne respecte pas les critères d'évaluation;
- ✗ Est jugé non complet ou non conforme aux principes du financement participatif, ou à la législation québécoise;
- ✗ Représente un problème d'éthique ou d'acceptabilité sociale;
- ✗ Est un projet du ressort de la partisanerie politique ou du prosélytisme religieux.

*Le comité FMC+ se donne le droit d'ajouter des conditions discrétionnaires, au besoin, selon la nature du projet.

3.5 - Règles de cumul des aides financières

Les règles de cumul s'appliquent spécifiquement au projet présenté au FMC+. Certaines conditions s'appliquent, nous vous invitons à en discuter avec un-e conseiller-ère de La Ruche afin de valider la possibilité de cumuler d'autres sources d'aide financière pour la réalisation de votre projet.

Aide financière autre que FMC+	Cumul permis
Autres programmes de RECYC-QUÉBEC	✗
Programme de financement additionnel national privé	✓
Programme de financement additionnel national public	✗
Programme de financement additionnel régional privé	✓
Programme de financement additionnel régional public	✓

⁵ Des projets qui comporteraient un volet visant l'aménagement d'infrastructures, l'acquisition d'équipements, de matériel roulant ou d'immeubles, ou la rénovation de bâtiments peuvent toutefois être admissibles s'ils respectent l'ensemble des modalités du FMC+.

4

Aide financière FMC+

En atteignant votre objectif de campagne, vous pourrez obtenir une **subvention représentant le montant de votre objectif jusqu'à concurrence de 50 000 \$**. Par exemple, si vous récoltez 30 000 \$ grâce à la communauté sur La Ruche, vous obtenez 30 000 \$ supplémentaire pour la réalisation de votre projet.

Objectif dépassé

Si la campagne de financement participatif atteint plus de 100 % de l'objectif, la contribution financière du FMC+ demeure celle qui a été fixée à la mise en ligne de la campagne.

4.1 - Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles* au FMC+ doivent être directement **liées au projet** et doivent permettre d'atteindre clairement les objectifs du programme.

- ✓ Rémunération du personnel régulier du ou de la porteur·teuse de projet, en lien avec le projet soumis;
- ✓ Frais de location de locaux;
- ✓ Honoraires professionnels pour effectuer une tâche ou un service particulier;
- ✓ Frais de transport, de repas et d'hébergement à l'intérieur du Québec, lorsqu'ils sont nécessaires à la réalisation du projet, selon les barèmes en vigueur dans la fonction publique du Québec⁶;
- ✓ Frais d'administration liés directement à la mise en œuvre;
- ✓ Frais liés aux activités de communication et de promotion;
- ✓ Achat de matériel et d'équipement, ainsi que les frais liés à la construction ou à la mise à niveau d'installations.

*Afin de protéger l'intégrité de la plateforme et des contributeur·trice·s, le comité FMC+ se donne le droit d'ajouter des conditions discrétionnaires, au besoin, selon la nature du projet.

⁶ Ces barèmes sont décrits dans la Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents, document produit par le Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec.

4.2 - Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles au FMC+ sont celles qui ne sont **pas nécessaires ni directement liées à la réalisation du projet**, soit :

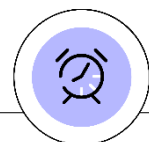
- ✗ Rémunération du personnel régulier du ou de la porteur-teuse de projet pour la réalisation de ses activités courantes;
- ✗ Frais liés à la communication ou à la promotion des activités courantes du ou de la porteur-teuse de projet;
- ✗ Dépenses liées à un projet déjà financé;
- ✗ Frais administratifs liés aux activités courantes du ou de la porteur-teuse de projet; ou au fonctionnement général de son entreprise;
- ✗ Portion des taxes pour laquelle le ou la porteur-teuse de projet a droit à un crédit de taxes sur les intrants (CTI), à un remboursement de taxes sur les intrants (RTI), à un remboursement, à une exemption ou à une exonération de la TPS ou de la TVQ;
- ✗ Dépenses servant à couvrir des pertes de revenus ou le remboursement de prêts;
- ✗ Dépenses réalisées ou engagées avant le dépôt de la demande au FMC+;
- ✗ Toutes autres dépenses qui ne sont pas directement liées au projet.

5

Dépôt de la demande

Les demandes reçues seront évaluées en fonction des critères d'admissibilité établis et tels qu'ils sont décrits aux sections Clientèles admissibles et Projets admissibles.

Que le projet soit approuvé ou refusé, La Ruche informe par écrit le ou la demandeur-resse de la décision.

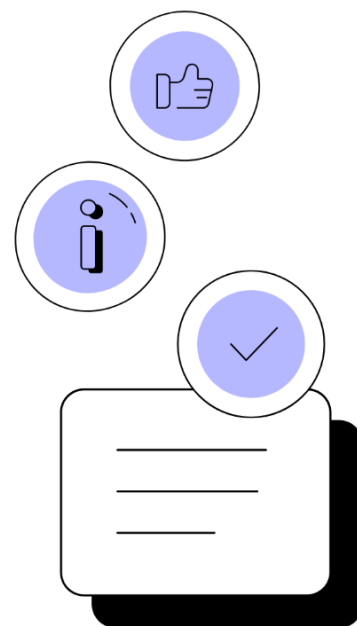


Le délai d'analyse est d'environ trois (3) semaines. Il n'y a pas de date de tombée pour le dépôt de projet, la période est ouverte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe FMC+. L'analyse des projets est réalisée en continu.

5.1 – Critères d'évaluation

Le projet soumis sera évalué par le comité FMC+ selon les critères suivants :

- Répondre à l'un des objectifs spécifiques du FMC+ et présenter la capacité à l'atteindre;
- Avoir un impact positif et un effet multiplicateur;
 - L'impact lié à la gestion des matières résiduelles doit être crédible, démontrable et bien expliqué. Il doit également permettre de développer de nouvelles habitudes de consommation.
- Présenter la crédibilité du ou de la porteur-teuse de projet dans la réussite du projet :
 - Avoir de l'expérience dans le domaine d'action ou s'entourer des bonnes personnes pour atteindre ses objectifs d'affaires.
- Respecter les principes du développement durable dans l'organisation large :
 - Le ou la porteur-teuse de projet doit s'engager à respecter les principes du développement durable dans le cadre de son organisation.
 - Les offres présentées dans page de campagne doivent principalement :
 - Être liées au projet;
 - Prioriser le réemploi des matières;
 - Prévenir la production de déchets;
 - Être considérées écoresponsables et éthiques.
- Présenter un caractère innovant :
 - Le projet permet la mise en place de solutions innovantes et créatives en réponse à des défis du secteur de la gestion des matières résiduelles.
- Démontrer l'expertise, la compétence et le savoir-faire du ou de la porteur-teuse de projet et de ses partenaires de projet;
- Les garanties de réalisation du projet et sa faisabilité (ex. : calendrier de travail, réalisme du budget, confirmation du montage financier, preuves des autorisations et certifications requises, besoins financiers réalistes, soumissions de fournisseurs, etc.).



6

Versement FMC+

Le versement de la contribution FMC+ est conditionnel au respect des conditions et accessible uniquement si l'objectif de la campagne de financement participatif est atteint.

6.1- Conditions en cours de campagne

- Atteindre ou dépasser l'objectif (100 % ou plus) de la campagne de financement participatif. Les contributions en expertise et en matériel ne sont pas comptabilisées.
 - On doit compter, au minimum, une (1) contribution monétaire d'une entreprise;
- Respecter le nombre requis :
 - 50 contributeur-trice-s pour une campagne de 25 000 \$ et moins
 - 100 contributeur-trice-s pour une campagne de 25 001 \$ et plus
- Aucune contribution ne dépasse 20 % du montant de l'objectif de campagne;
 - **La somme totale** des contributions provenant de fonds publics, par exemple des dons discrétionnaires de député-e-s ou d'élu-e-s, ne peut dépasser 20 % du montant de l'objectif de la campagne.
- La valeur cumulée des contributions majeures, (5 % à 20% de l'objectif de campagne) ne peut dépasser 80 % de l'objectif total de campagne.
- Respect des règles de cumul des aides financières;
- Respecter l'esprit du financement participatif :
 - Un-e porteur-teuse de projet ne peut pas contribuer à sa propre campagne;
 - Un-e porteur-teuse de projet peut récolter des montants par chèque ou transfert bancaire auprès de contributeur-trice-s, les déposer et les soumettre avec des justifications à La Ruche pour qu'ils soient considérés dans les contributions de la campagne. Les frais de services réguliers s'appliquent.
 - Le montant soumis par chèque ou transfert bancaire doivent obligatoirement être de 1 000 \$ et plus. En deçà de ce seuil, les contributions doivent être effectuées par le biais d'une carte de crédit sur la plateforme.
 - La somme totale des contributions par chèque ou transfert bancaire ne peut dépasser 80 % du montant de l'objectif de la campagne

Autre élément à considérer :

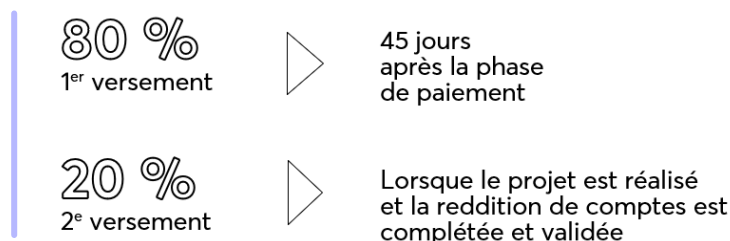
Si une personne ou une organisation contribue au projet avec deux adresses électroniques différentes, les transactions sont considérées comme étant celles d'un-e contributeur-trice unique.

6.2 - Décaissement après la campagne

Afin de protéger l'intégrité de la plateforme et des contributeur-trice-s, le comité FMC+ peut :

- Refuser le versement final en tout temps pour un motif raisonnable ou lorsque la reddition de comptes est manquante ou incomplète;
- Exiger le rapatriement des sommes déjà payées advenant un non-respect majeur des conditions.

La subvention FMC+ est remise en deux (2) versements :



Le 2^e versement FMC+ est conditionnel au respect des conditions une fois la campagne terminée et réussie. Celles-ci comprennent l'engagement du ou de la demandeur-resse à :

- Répondre au sondage de reddition de compte une fois la campagne terminée;
- Faire parvenir une déclaration statutaire confirmant que le projet a été réalisé et que les sommes présentées dans le budget sont réelles, exactes et dépensées;
- Respecter les conditions additionnelles demandées par le comité FMC+. Ces conditions seront connues au moment de l'acceptation du projet.

À savoir

- Afin qu'une campagne puisse être mise en ligne, les porteur-teuse-s de projet doivent avoir un compte Stripe, et être âgé-e-s de 18 ans ou plus. Un-e porteur-teuse de projet de moins de 18 ans peut lancer une campagne, sous le parrainage d'un-e adulte.
- Prévoyez les frais de service de La Ruche ainsi que les frais transactionnels Stripe dans votre gabarit de budget. Ce qui correspond à :
 - 5 %* de la contribution FMC+
 - 6 %* des contributions récoltées durant la campagne de financement participatif
 - 2,9 % + 0,30 \$/transaction pour la plateforme partenaire Stripe

*Taxes en sus

*Consultez la suite pour entamer les
prochaines étapes pour le dépôt de votre projet!*



Les prochaines étapes



7

Se préparer au dépôt de la demande

Votre projet semble cadrer avec les critères du FMC+ et il répond à l'un des objectifs? Vous pourrez alors entamer les prochaines étapes pour déposer une demande. Si vous avez toujours des questions au sujet de l'admissibilité de votre projet, nous vous suggérons de les noter et d'en discuter de vive voix avec un-e conseiller-ère de La Ruche.

Séance
d'information

Politique FMC+
/capsule info FMC+

Échange avec
La Ruche

Brouillon de la
page de campagne

Entrevue
de dépôt

7.1 - Échange avec La Ruche

Vous serez invité-e à échanger sur votre projet lors d'un appel téléphonique. Nos conseiller-ère-s pourront répondre à vos questions, vous offrir des conseils personnalisés et vous accompagner dans les prochaines étapes. Vous voulez discuter maintenant avec nous? Aucun souci! Contactez-nous en semaine entre 8 h et 16 h ou écrivez-nous en tout temps.

 **418 286-0373**

 **info@laruchequebec.com**



Séance
d'information

Politique FMC+
/capsule info FMC+

Échange avec
La Ruche

**Brouillon de la
page de campagne**

**Entrevue
de dépôt**

7.2 - Brouillon de la page de campagne

Vous pouvez, dès maintenant, créer votre compte gratuit sur la plateforme de La Ruche et commencer la rédaction de votre page de campagne. Explorez les différents modules dans l'espace promoteur et structurez vos idées. Vous pourrez modifier le contenu de votre page brouillon, au besoin. Cette étape doit être complétée avant votre entrevue de dépôt.

> **Créer un compte**

Gardez en tête que votre page de campagne fait partie des éléments présentés au comité FMC+. **Son contenu doit être cohérent avec ce que vous écrivez dans le formulaire de demande.** Vous ne devriez pas adapter votre projet pour qu'il cadre avec les objectifs FMC+.

Les sections à remplir sur la page de campagne **avant de déposer une demande** :

- ➔ Titre et phrase décrivant le projet
- ➔ Description du projet
- ➔ Foire aux questions (FAQ)
- ➔ Objectif financier
- ➔ Offres exclusives
- ➔ Vidéo de campagne

- Ne fait pas partie de l'analyse pour la demande FMC+, toutefois, nous vous conseillons de réfléchir à son contenu dès maintenant.

Consultez le Guide de rédaction de page de campagne spécialement conçu pour les demandes déposées au FMC+. Cet outil vous aidera à bien répondre aux exigences du programme.

> **Consulter le Guide de rédaction de page de campagne**

*Votre brouillon de page de campagne doit être
terminé avant votre entrevue de dépôt!*

Séance
d'information

Politique FMC+
/capsule info FMC+

Échange avec
La Ruche

Brouillon de la
page de campagne

Entrevue
de dépôt

7.3 - Entrevue de dépôt

La réception des projets des porteur·teuse·s de projet n'a pas de date de tombée et est ouverte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe FMC+. L'analyse des projets est réalisée en continu.

7.3.1 – Bien se préparer

Pour planifier l'entrevue de dépôt, vous devez avoir coché toutes les cases de l'aide-mémoire suivant :

- ☐ J'ai eu une rencontre préparatoire avec un·e membre de l'équipe La Ruche
- ☐ J'ai terminé tous les éléments requis de mon brouillon de la page de campagne
- ☐ J'ai réfléchi au contenu de la vidéo de campagne pour répondre aux exigences du FMC+
- ☐ J'ai établi une stratégie promotionnelle pour faire rayonner ma campagne

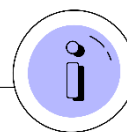
> Consulter l'outil d'aide à la promotion

- ☐ J'ai rempli mon budget de projet à l'aide du gabarit de La Ruche

> Télécharger le gabarit de budget

Optionnel, mais fortement recommandé :

- ☐ J'ai obtenu par écrit des confirmations de partenaires de projet qui viennent appuyer la crédibilité de mon projet (lettres d'intérêt, lettres d'appui, etc.).

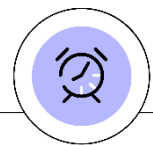


L'objectif et la durée de la campagne ne peuvent pas être modifiés une fois le projet déposé.

7.3.2 – Éléments requis

Il est primordial de réunir tous les éléments suivants au moment de votre entrevue de dépôt, c'est cette rencontre qui officialise votre demande au FMC+. Ceux-ci vous seront demandés lors de l'analyse et **aucune nouvelle information ne pourra être soumise une fois le projet déposé.**

- ☐ La mission de l'organisation;
- ☐ Numéro du REQ (si l'objectif de campagne est de plus de 10 K\$);
- ☐ Le ou les objectifs spécifiques du FMC+ auxquels le projet répond;
- ☐ L'impact de votre projet en lien avec les matières résiduelles (données chiffrées autant que possible);
- ☐ Le nombre de personnes (clients, bénéficiaires, etc.) que vous espérez atteindre par votre projet;
- ☐ Vos pratiques organisationnelles en matière de développement durable;
- ☐ La liste des partenaires de projet (si applicable);
 - ☐ Lettres de confirmation des partenaires de projet
- ☐ La liste des besoins à financer par la campagne et le Fonds (Téléchargez le gabarit de budget);
- ☐ La stratégie promotionnelle de la campagne;
- ☐ Les pièces justificatives demandées selon la nature du projet, soit :
 - ☐ Un plan de communication du projet, lorsqu'applicable
 - ☐ Les soumissions ou estimations budgétaires détaillées pour toutes les dépenses excédant 10 % de votre budget total.
 - ☐ Toute autre pièce justificative pertinente à la réalisation du projet
- ☐ Si votre projet requiert une ou plusieurs nouvelles ressources, merci de nous spécifier le nombre, leur rôle et leurs responsabilités dans un descriptif de poste;
- ☐ Toute autre information pertinente liée au projet.



Le délai d'analyse est d'environ trois (3) semaines. Il n'y a pas de date de tombée pour le dépôt de projet, la période est ouverte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe FMC+. L'analyse des projets est réalisée en continu.

